

[Voir la version en ligne](#)

Au sommaire de notre newsletter du mois d'avril 2023 :

- Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail : le risque chimique, parlons-en !
- La fiche de données et de sécurité
- Produits chimiques : des subventions pour aider les TPE/PME à protéger leurs salariés
- Campagne TMS de l'OPPBTB

Bonne lecture !



28 avril, journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail - Le risque chimique, parlons-en ...

La Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail aura lieu le 28 avril 2023 et explorera le thème d'un environnement de travail sûr et sain en tant que principe et droit fondamentaux au travail. [Télécharger l'affiche.](#)

Ce thème est l'occasion de faire le point sur le risque chimique. Maçons, peintres, constructeurs de routes... professionnels du BTP, vous utilisez régulièrement des résines, colles, bases, acides et autres produits chimiques pour réaliser des travaux. Mais ces substances peuvent être inflammables et toxiques. Elles peuvent être notamment irritantes, corrosives, neurotoxiques et susceptibles de provoquer des maladies graves et des cancers. Toutes les informations concernant leur dangerosité et les précautions à prendre lors de leur utilisation sont inscrites dans la fiche de données de sécurité (FDS) qui doit être fournie par le fabricant.

- **Aller plus loin : [les risques chimiques, des risques méconnus et souvent invisibles](#)**



La fiche de données de sécurité

La fiche de données de sécurité (**FDS**) est un document regroupant toutes les informations relatives aux propriétés d'un produit chimique. Elle répertorie entre autres l'identification des dangers, les informations toxicologiques, les valeurs d'exposition, les consignes d'utilisation et de stockage, les équipements de protection individuelle (EPI) préconisés.

Toutes les données contenues dans une FDS peuvent être complexes à appréhender : **votre service de prévention et de santé au travail** se tient disponible pour vous conseiller et vous aider dans leur analyses, afin de mieux comprendre les dangers des produits utilisés et leurs effets sur la santé.

- **[Continuer la lecture ...](#)**
- **[Télécharger notre fiche pratique](#)**



Produits chimiques : des subventions pour aider les TPE/PME à protéger leurs salariés

De nombreux professionnels sont exposés aux risques chimiques. La Carsat aide les entreprises de moins de 50 salariés à s'équiper et à protéger la santé de leurs salariés.

Ces subventions, plafonnées à 25 000 €, permettent aux entreprises d'investir en

équipement pour réduire au maximum l'exposition des salariés aux agents chimiques dangereux.

- [En savoir plus sur le site de la CARSAT Aquitaine.](#)



#MemePasMalBTP.fr, une campagne nationale pour mobiliser et sensibiliser aux TMS

Du 3 avril au 13 mai 2023, les acteurs du BTP s'unissent pour accompagner les professionnels du BTP autour du risque TMS. **L'AMCO-BTP participe à la campagne notamment lors des webinaires et sur le terrain auprès des entreprises.**

Les TMS sont la première cause de maladies professionnelles dans le BTP. Plus de 48 % des arrêts de travail sont dus aux manutentions manuelles de charges, et 40 % concernent le mal de dos. Ces risques induisent des arrêts de travail, une désorganisation et une baisse de performance de l'entreprise, voire une perte de qualité. Plus de 1,8 million de jours de travail sont perdus du fait des arrêts de travail. Pourtant **des solutions simples existent** pour améliorer les conditions de travail sur vos chantiers en gagnant en productivité.

- [Continuer la lecture et accéder aux solutions.](#)

Nos équipes vous accompagnent au quotidien ! Un renseignement, un conseil ?
Contactez votre centre de visite et/ou votre médecin du travail.



- Limoges : 05.55.11.21.00
- Guéret : 05.55.41.13.22
- Périgueux : 05.53.02.98.60

contact@amco-btp.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Santé Travail en Limousin.

[Se désinscrire](#)